



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Publié le 16/06/2022
ID : 077-200087021-20220615-2022_DCS_014-BF

Délibération N° 2022-014
Date de convocation : 3 juin 2022
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 73
Nombre de suffrages : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2022-014- S2e77- décision modificative N°1

L'an deux mil vingt-deux le treize juin, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de Maison Rouge, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – TALMUFIER Daniel, titulaire – BESSIERE Maryvonne, suppléante – LEBLANC Pierrette, suppléante – LECOQ Claude, suppléant – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – HIERNARD Thierry, suppléant – VERAGEN Catherine, suppléante –

Communauté de Communes du Provinois :

BLANCHARD Flavien, titulaire - BONTOUR Alain, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - FABRE Dominique, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – GUILVERT Pascal, suppléant - NOUZÉ Jean-François, suppléant – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PERNET Roger, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – FLON Justine, suppléante - GARNIER Olivier, suppléant – LAGAN Thomas, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :



Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – CLAY Déborah – DECUYPER Jérôme - DENEUFBOURG Sandrine – GRENET-LAFFONT Denis – LAPLAIGE Didier – PHILIPPE Jean-Marie –VAN DER SCHUEREN James –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie –

Communauté de Communes du Provinois :

CHARPENTIER Cécile – PERRINO Fabien – ROCIPON Jean-Pierre -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

FLAMEY Francis – FLON Martine – JOUNIAUX Olivier – MARTIN José –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas –

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – CHAMPENOIS Christian – GUIGNIER Marie-France – MICHELOT Bernard - MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DOMARD Muriel – ESCULIER Dorys - GELSUMINI Patrick – LEMAIRE Ingrid – MENEGAULT Corinne – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier – ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BONICI Claude – CANAPI Marie-Pierre – COGYL Gérard - de MEULENAERE Alexandre – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – MARCHAND François - MAZZUCHELLI Olivier – MILLET Jérôme - NAVARETTE Antonio – PIERRU Hugo - VICQUENAULT Nadège -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BERTRAND Luc – CARELLA Cyril – CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis - FASSIER Delphine – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – MENARD Sophie – PATUREAU Pascal – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – SIVANNE Evelyne – VILLIERS Nadine –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Pouvoirs :

BUTET Gérard à DE VESTELE Philippe

CLAY Déborah à CRAPART Claire

GOBARD Eric à CRAPART Claire

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS,

Secrétaire de Séance : M CAUMARTIN Pierre



OBJET : N° 2022-014- S2e77- décision modificative N°1

Les études (diagnostics de réservoirs) sont actuellement comptabilisées au chapitre 23
Les études ne sont pas forcément suivies de travaux et la durée peut être importante entre les premières études et la réalisation de travaux

Selon les principes comptables, la présidente propose de comptabiliser toutes les études et les diagnostics des réservoirs au chapitre 20 et non au chapitre 23.

Il est précisé que ces frais d'études seront ensuite :

- soit intégrés aux travaux (aux chapitres 23 ou 21) si les études sont suivies de travaux
- soit amortis (sur maximum 5 ans) si elles ne le sont pas.

Il est ainsi proposé de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Chapitre 23 (article 2315) : - 75 000,00€

Chapitre 20 (article 2031) : + 75 000,00€

Oui la Présidente exposant à l'assemblée la nécessité de modifier les prévisions budgétaires votées

Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative N°1

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)